

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°53/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **28 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**),

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – CLUB CYCLISTE DE CHARVIEU CHAVAGNEUX ET HARMONIE L'EOLIENNE.

Exposé du Maire

1 – Club Cycliste de Charvieu Chavagneux – Cyclo Cross 2024.

Le 15 septembre dernier, le traditionnel Cyclo-Cross de Pont de Chéruy s'est déroulé dans le parc Grammont.

Organisée par le Club Cycliste de Charvieu-Chavagneux, cette compétition a connu un succès mérité et nous vous proposons d'attribuer une subvention de 2.635 € pour la prise en charge des frais d'organisation.

2 – Harmonie L'Eolienne – Concert 2024.

Le 17 novembre dernier, l'Harmonie L'Eolienne a donné un concert qui a été unanimement apprécié tant pour sa qualité musicale que pour la diversité des thèmes musicaux abordés, à savoir "les musiques de films".

Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 300 € pour cette brillante prestation.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- Club Cycliste de Charvieu Chavagneux2.635 €.
- Harmonie L'Eolienne300 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 02 décembre 2024

Le Maire,

